



DÉTERGENT SURPUISSANT

Document destiné aux professionnels

- Nettoie et dégraisse locaux, matériels d'élevage et de transport.
- Formule concentrée : efficace même à faible dosage.
- Soluble en eau chaude comme en eau froide ; permet un nettoyage et un dégraissage en profondeur des locaux et matériels d'élevage en toutes circonstances.
- Au Pin des Landes.

COMPOSITION :

5 % ou plus mais moins de 15 % : savon. Moins de 5 % : agents de surface non ioniques.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Aspect : liquide opalescent
- Couleur : jaune-ambree
- Odeur : Pin
- Masse volumique (20° C) : 1,015 g / ml
- pH pur : 13 (base eau douce, TH 7,9°f)
- pH dilué : 10-11 (base eau douce, TH 7,9°f)

MODE D'EMPLOI :

Diluer Saniterpen Détergent Surpuissant dans l'eau. Puis, appliquer cette émulsion manuellement ou avec un groupe à pression. Bien rincer le matériel après utilisation. Très actif en solution de trempage, laisser agir 5 min.

Usage régulier : 1 à 5 % (80 ml à 400 ml pour 8 litres d'eau en fonction du degré d'encrassement).

Usage curatif : dosage de 5 % (50 ml par litre d'eau) à pur sur les salissures incrustées ou les zones très encrassées.

ECO INFO :

- Tensio-actifs facilement biodégradables selon la norme OCDE 301.
- Emballage recyclable



La sélection rigoureuse des **dérivés de Pin des Landes**, choisis pour leurs propriétés en hygiène et propreté, garantit l'efficacité détergente, dégraissante ou odorisante de nos formulations.

CONDITIONNEMENTS :

Flacon 1 litre : carton de 6 - code produit 4206

Bidon 5 litres : carton de 4 - code produit 4205

PRECAUTIONS D'EMPLOI :



ATTENTION

Contient : Cycladémodol, Menthanol, Terpinolène multiconstituant. Peut produire une réaction allergique. Provoque une sévère irritation des yeux. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Éliminer le produit et son récipient selon la réglementation locale en vigueur.

Fiche de données de sécurité disponible sur www.quickfds.fr

